Direction de la police municipale et de la prévention
Département des actions préventives et des publics vulnérables

2022 DPMP 8 Subvention (12 000 euros) à l'Association de Soutien et d'Entraide des Réservistes Citoyens de l'Armée de Terre d'Ile-de-France (ASTER-RC-IDF).

PROJET DE DELIBERATION
EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Je vous propose, par le présent projet, d'apporter notre soutien à l'Association de Soutien et d'Entraide des Réservistes Citoyens de l'Armée de Terre d'Ile-de-France.

Cette association, créée en 2022, a pour objet d'aider à la diffusion de l'esprit de défense, conformément à la vocation de la réserve citoyenne, par la communication de ses idées et valeurs sur tous supports ; de participer au devoir de mémoire et de soutenir par ses moyens l'action de cohésion nationale du Ministère des Armées (MINARM) ; d'assurer auprès des réservistes citoyens qui en expriment le besoin et en font la demande des actions de solidarité, de soutien et d'assistance individualisés.

Une cérémonie officielle en présence de la Maire de Paris, des autorités civiles et militaires, dont le gouverneur militaire de Paris, et d'une délégation de soldats de l'opération Sentinelle aura lieu au sein de la Mairie de Paris avant les fêtes de fin d'année afin de remercier les soldats.

1 250 militaires sont susceptibles de recevoir un colis dans ce cadre.
La remise effective des cadeaux aux soldats est organisée par l'état-major de la zone de défense de Paris.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2022 DPMP 8 Subvention (12 000 euros) à l'Association de Soutien et d'Entraide des Réservistes Citoyens de l'Armée de Terre d'Ile-de-France (ASTER-RC-IDF).

Le Conseil de Paris

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du par lequel la Ville de Paris représentée par Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'Association de Soutien et d'Entraide des Réservistes Citoyens de l'Armée de Terre d'Ile-de-France ;

Vu le rapport présenté par M. Nicolas NORDMAN au nom de la 3ème commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 12 000 euros est attribuée à l'Association de Soutien et d'Entraide des Réservistes Citoyens de l'Armée de Terre d'Ile-de-France (ASTER-RC-IDF), 129 rue de Grenelle-Hôtel National des Invalides - 75327 Paris 75007 (Paris Asso n° 199797-n°2022_08627) pour le projet Noël des soldats sentinelles.

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront imputées au budget 2022 de la Ville de Paris et des exercices ultérieurs, sous réserve de la décision de financement.